

Climatiseur mobile

connaissez-vous les risques ?

Un climatiseur mobile peut sembler être une solution idéale en période de fortes chaleurs. Pourtant, dans certains logements équipés d'une chaudière ou d'un chauffe-bain à gaz à tirage naturel, ou raccordés à une VMC son utilisation peut présenter un risque.



Le climatiseur mobile aspire l'air du logement. Cette aspiration peut perturber l'évacuation des fumées d'une chaudière ou d'un chauffe-bain à gaz et provoquer un retour de monoxyde de carbone (CO) et une panne de chaudière.

Les signes d'une intoxication au monoxyde de carbone



Maux de tête



Vertiges



Nausées



Fatigue inhabituelle

En cas de symptômes :

1. Aérez immédiatement votre logement
2. Quittez les lieux
3. Appelez le 15, le 18 ou le 112

Pour votre sécurité, privilégiez un ventilateur et évitez l'utilisation d'un climatiseur mobile.